

voire à laisser tomber consciemment les élèves les plus faibles. Ainsi, un même signal, la sévérité ou l'indulgence de la notation, selon qu'il s'insère – ou non – dans un cortège d'attentes positives, ne génère pas la même efficacité. Par ailleurs, la conception de la notation n'est pas la même pour chacun des groupes d'enseignants : alors que les « inefficaces » la voient comme une sanction, se refusent à l'infléchir en fonction de considérations individuelles, les autres la relativisent et la dédramatisent. C'est le sens donné à la note qui fait alors toute la différence : selon qu'une note indulgente est une motivation ou une résignation fataliste, elle n'a pas le même impact. Ce qui permet à Georges Felouzis de conclure que « c'est dans le rapport subjectif au métier, au rôle d'enseignant que se construit l'efficacité professionnelle ».

À la fin de la lecture du livre, on peut néanmoins regretter que les élèves n'aient pas été questionnés quant à leur vécu scolaire : ont-ils conscience des différences d'efficacité des enseignants, se traduisent-elles par d'autres traits marquants de la vie de la classe, qui ne seraient pas forcément formalisables du seul point de vue enseignant ? Par ailleurs, on peut s'interroger sur la véritable nature de la démonstration apportée. Grâce à la mise en place d'un indicateur pertinent, l'auteur parvient à montrer la relative efficacité des attentes ; de l'autre côté, il coupe court à toute possibilité de relation entre des pratiques ponctuelles, détachées du sens donné par les acteurs, et l'efficacité elle-même. De manière plus large, c'est tout le sens de la démarche propre à l'« ingénierie scolaire » qui se pose par là même. L'évaluation des résultats, la capacité à dégager des indicateurs, pour pertinentes qu'elles soient, ne peuvent jamais engendrer de « recettes ». Ceci dit, on peut espérer un effet critique salutaire de la recherche : elle met à mal un présupposé partagé par beaucoup d'enseignants qui confondent souvent sévérité et exigence professionnelle, et font des mauvaises notes un gage d'efficacité.

Anne BARRÈRE
IUFM du Nord-Pas-de-Calais

127

LENOIR Yves, LAFOREST Mario (dir.) (1996). – *La bureaucratisation de la recherche en éducation et en sciences sociales. Constats, impacts et conséquences*. Sherbrooke (Ca) : Éditions du CRP, 256 p.

Voici un livre qui avant même toute lecture ne peut que surprendre un lecteur français. Qu'il soit consacré tout un travail à la bureaucratisation de la recherche en éducation implique de fait, que la dite recherche soit suffisamment ample et connue pour qu'elle se bureaucratise (éventuellement) ! On n'imagine rien de comparable en France où, si la recherche en éducation existe sans doute, on n'en connaît ni l'importance ni les contours. D'ailleurs, si notre livre associe quelques auteurs français à une majorité de québécois, il est significatif qu'aucun des premiers n'appartienne au champ de l'éducation, mais plutôt à celui des sciences sociales. Quant à la vigueur

de la recherche québécoise il n'est qu'à consulter les documents du prochain congrès (mai 1998) de la société canadienne pour l'état de l'éducation qui regroupe par moins de dix associations : rien de comparable avec la situation émiettée de l'Hexagone.

Étudions l'ouvrage. Il s'agit de la réunion des principales interventions à un colloque de trois jours qui a eu lieu en mai 1995, à Chicoutimi, dans le cadre du 63^e congrès de l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Trois parties organisent les dix-sept contributions qui sont autant de chapitres : « *Un regard sociologique sur la bureaucratisation de la recherche* » est suivi d'un ensemble d'articles regroupés autour du titre « *Les impacts des administrations universitaires et subventionnaires sur les orientations et le développement de la recherche en éducation et en sciences sociales* » ; enfin, la troisième partie s'intitule « *Le point de vue du chercheur face à la bureaucratisation de la recherche en éducation et en sciences sociales* ». L'ouvrage se termine par une bibliographie synthétique commune à tous les textes. Il faut faire un sort particulier à l'introduction due aux deux directeurs ; en effet les vingt-quatre premières pages constituent une remarquable synthèse : de chaque chapitre d'abord (permettant de se reporter en connaissance de cause à ceux que le lecteur souhaite approfondir), mais aussi de la réflexion théorique qui anime tout l'ouvrage, en particulier des quatre usages du concept de bureaucratisation (p. 11-12). Rappelons les, tant ils seront organisateurs des contributions et des polémiques entre les auteurs. C'est le travail de Crozier qui sert de fil conducteur. L'auteur du « *Phénomène bureaucratique* » identifiait dès 1963, trois usages principaux du concept. « *Le premier usage, de niveau politique, renvoie au gouvernement par les bureaux, par un appareil d'état constitué de fonctionnaires nommés et non élus, organisés hiérarchiquement et dépendant d'une autorité souveraine. Ce premier sens implique un pouvoir totalitaire qui fait régner l'ordre et la loi. Le deuxième usage rejoint la signification que Weber allouait au concept : "La bureaucratisation, c'est la rationalisation de toutes activités collectives, qui se traduit entre autres par la concertation démesurée des unités de production et en général de toutes les organisations et le développement en leur sein d'un système de règles impersonnelles, tant pour la définition des fonctions et la répartition des responsabilités que pour l'aménagement des carrières."*

« *Enfin, le troisième usage s'identifie au sens commun et populaire du terme "il évoque la lenteur, la lourdeur, la routine, la complication des procédures, l'inadaptation des organisations "bureaucratiques" aux besoins qu'elles devraient satisfaire et les frustrations qu'éprouvent, de ce fait, leurs membres et leurs clients".* »

Ces trois usages qui désignent des phénomènes différents sont d'autant plus malaisés à cerner que ceux-ci sont en rapport entre eux. Il le sont d'autant plus que le mot se charge d'un sens différent selon la situation de la personne qui observe le phénomène (est-elle partie prenante ou non du phénomène?), mais aussi selon la position hiérarchique et les fonctions qu'elle occupe.

« Mais il est un quatrième usage du concept qui mérite d'être pris en considération. Il s'agit de ce que Lapassade (1975) nomme "la bureaucratiation du monde", c'est-à-dire des formes nouvelles du contrôle social qui s'étend au sein des sociétés industrielles et qui envahit les différentes sphères de la vie en société. Dans cette perspective, plutôt que de porter de "crise(s)", au singulier ou au pluriel, pour qualifier les changements de diverses natures en cours, peut-être serait-il plus approprié de parler, comme le propose Touraine (1976), de "mutation sociale". »

La lecture exhaustive du livre provoque deux sentiments. Le premier est d'intérêt voire d'adhésion aux données nombreuses et aux analyses de chaque auteur. À ne lire qu'une contribution ou une autre, on se préserverait de la deuxième réaction, celle qui laisse perplexe devant le tableau présenté ou créé de la recherche.

Tout au long du livre, trois thèmes reviendront en permanence. La liberté de création du ou des chercheurs, vécue comme plus ou moins contrecarrée par les contrôles et les financements, voire les paperasseries des administrations ; deuxièmement, l'évaluation des recherches qui mobilise la réflexion dans les rapports entre la recherche et les commandes sociales, et enfin troisièmement l'évaluation par les pairs qui occupe plusieurs contributions.

Si les auteurs ne développent pas tous les mêmes arguments, en particulier l'opposition entre les points de vue des gestionnaires et ceux des universitaires (sociologues ou chercheurs en éducation) est très significative, pour autant le colloque et le livre semblent d'abord prendre pour évidence, quelques faits qui mériteraient des nuances, comme la baisse des crédits de recherche repérés surtout par rapport au nombre de chercheurs plus qu'à d'autres critères.

Mais collectivement les participants ne semblent pas vouloir vraiment aborder quelques questions simples : oui ou non le contrôle d'activité de fonctionnaires mêmes universitaires est-il légitime de la part de la société et de l'État ? Et si oui, quels en sont les meilleurs mécanismes et les contre-pouvoirs les plus fiables ? Oui ou non, une société a-t-elle le droit de demander à « ses » chercheurs d'étudier les problèmes qui préoccupent à tort ou à raison les citoyens, par ailleurs payeurs ? Et si oui, quelles procédures mettre en place pour assurer les liaisons entre commanditaires et prestataires ? Oui ou non, faut-il recruter des chercheurs ? Et si oui, qui peut décider lesquels et combien, qui peut et comment les recruter avec pertinence ?

Même si quelques auteurs s'en défendent heureusement¹, le livre est placé dans le ciel d'une critique de surplomb : à jadis, le bon temps, de l'argent et de la liberté

1 - Exemple page 85 : « Alors que la recherche universitaire était un lieu de réflexion et de critique (sans prétendre que la situation passée était idéale), elle est devenue un lieu de prestige et de pouvoir en s'imposant comme critère exclusif de promotion et de confirmation de statut dans l'université. » C'est oublier que les études récentes d'histoire et de sociologie des sciences ont montré la même chose au temps de... Pasteur !

créatrice² (on trouverait des nostalgies de la situation des artistes anciens, non pas ceux qui préservent leur liberté au prix de leur misère éventuelle, mais celle des pensionnés), à aujourd'hui, les effets pervers de la modernité, notamment technocratique. C'est faire bon marché du temps des mandarins, de l'exploitation des assistants et des thésards; et si aujourd'hui ce sont les gens en place, les nantis donc, qui décident de ceux à accueillir dans la carrière, de ceux aussi que l'on refuse, comment préserver les intérêts des plus jeunes, ceux qui concourent pour les postes à pourvoir, si l'on maintient le principe de la cooptation?

Si comme l'écrit P. Ansart (p. 233) dans la conclusion, « *l'irritation des chercheurs n'est donc pas un effet de leur goût de liberté, mais bien l'effet d'une contradiction objective entre deux obligations, celle de maintenir leur créativité qui exige l'indépendance et celle de répondre aux contrôles des organismes de gestion des fonds publics* », la question que l'on est alors en droit de se poser est bien celle de se demander comment les chercheurs rompus à l'exercice de la raison distanciée des faits sociaux, perdent-ils leurs compétences quand ils sont concernés? Car enfin, même pris dans des contradictions (comme les autres salariés!), des universitaires peuvent-ils se contenter de réponses irritées? Peuvent-ils enfin percevoir l'arrogance qu'il y a à affirmer que la créativité serait davantage leur apanage que celui d'autres professions?

Les Sciences humaines n'ont pas trouvé une place stable dans les sociétés contemporaines; elles se laissent imposer des règles et des contraintes souvent issues des sciences de la nature en regrettant sans doute, mais sans comprendre vraiment qu'elles participent à leurs chaînes, soit par soumission, soit par insuffisance. Ce n'est pas tant, encore aujourd'hui, la bureaucratisation qui est l'ennemie, que la sous-administration et la sous-palitisation des milieux universitaires et de recherches. Les sociétés occidentales à leur tour, sont incapables d'avoir des projets et des politiques claires envers les Sciences humaines tant il faudrait sans doute que les chercheurs et les gestionnaires acceptent le débat permanent sur « l'étrange nature des savoirs » des Sciences humaines, bref qu'une politique de recherche, ici, ne peut faire l'économie d'un débat épistémologique constant, ce qu'oublie fâcheusement notre ouvrage. Les Sciences humaines sont tolérées et utilisées; à elles aussi donc de se justifier en service et en vérité.

Jacky BEILLEROT
Université Paris-X-Nanterre

2 - Page 47 : A. Caillé expose très clairement sa nostalgie du temps de ses études; et peut-être que l'antique solitude du thésard demeure l'horizon de nombre des participants.